

Page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir et d'inciter à l'installation des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et</u> <u>durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
 - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- <u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau avec le bulletin d'adhésion 2025 à *Bernadette Faligant, 21 lotissement des moulins Brain/l'Authion 49800 LOIRE AUTHION*

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : <u>ils deviennent partenaires</u>.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet



Page à conserver par le consommateur

TERMES DU CONTRAT 2024:

Julie MIGAUD, gérante de l'EARL de la Voie lactée de Neuillé, en conversion bio, vous propose des fromages de chèvre lactés, fabriqués avec des ferments fermiers.

Il vous est demandé un engagement ferme en choix et quantité identique, tout au long de la saison, soit pendant 12 distributions et ceci toutes les semaines impaires à compter du jeudi 27 mars :

Le 27 mars – 10 et 24 avril – 7 ?et 22 mai – 5 et 19 juin – 3 et 17 juillet -14 et 28 août Les produits :

- Faisselle : 400 g : 3,5 €

- rond frais : 250 g : 5,5 €

- bûche affinée ou bûche fraîche : 360 g : 7 €

- brique affinée : 180 g : 4,5 €

- panier surprise: 7€, 10 €

Exemples de paniers surprises à 6.60 €, en fonction des fromages fabriqués par Julie :

1. : *bûche affinée* (360 g)

2. : <u>rond frais + crottin frais</u> (250g + 150 g)

3. : brique fraîche + crottin affiné (180 g + 150 g)

4. <u>: rond aromatisé + crottin</u> (250g +150 g)

Exemples de paniers surprises à 8.60 € en fonction des fromages fabriqués par Julie :

: bûche + crottin (360g +150g)

2. : rond + brique (250g +180g)

Contrat et Règlement:

Le contrat est à compléter

Le règlement se fera par 1 à 3 chèques à établir à l'ordre de : EARL DE LA VOIE LACTEE.

<u>En cas d'absence</u>, s'arranger avec un autre AMAPIEN pour qu'il prenne votre commande. A la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété de la productrice qui peut en disposer à sa guise.

Le(s) Chèque(s)et le contrat sont à remettre à la tutrice :

Christine COURCAULT 28 rue de l'Ormeau Corné 49630 LOIRE AUTHION 06.85.75.74.10

courcault.ch@wanadoo.fr



		Bon de comman	de de fromages de ch	nèvres pour la saison	du 27 mars au 28 ao	ût soit 12 distributio	ns				
Productrice : Ju	ılie MIGAUD, EARL I	a Voie Lactée 2 route	e des Poiriers 49680 N	IEUILLE							
Amapien : Non	n :	Prénom : adresse :									
adresse mail :			téléphone :								
Tutrice : Christi	ne COURCAULT <u>cou</u>	rcault.ch@wanadoo.	<u>fr</u> 0685757410 28 i	rue de l'Ormeau Corn	é 49630 LOIRE AUTH	ION					
Les	faisselle	Rond	Bûche	Bûche	Brique	Panier	Panier				
produits		frais	Affinée	Affinée	Affinée	Surprise	surprise				
Prix unitaire	3,5 €	5,5 €	7€	7€	4.5 €	7 €	10 €				
Cde par livraison											
TOTAL :		Nombre (de chèques : 1 2	3 Montar	nt des chèques 1	€ , 2€ , 3	3€				
Due de etré en el	dia MICAUD, FADI I		_	nèvres pour la saison	du 27 mars au 28 ao	ût soit 12 distributio	ns				
	-		e des Poiriers 49680 N								
Amapien : Nom : adresse mail :			Prénom : adresse : téléphone :								
	ne COURCALIIT cou		•	ue de l'Ormeau Corné	49630 LOIRE ALITHI	∩N					
Les	faisselle	Rond	Bûche	Bûche	Brique	Panier	Panier				
produits	14.550.10	frais	Affinée	Fraîche	affinée	surprise	surprise				
Prix unitaire	3,5 €	5,5 €	7€	7€	4,5€	7€	10 €				
Cde par ivraison											
TOTAL :		Nombre (de chèques : 1 2	3 Montant	des chèques 1	€ , 2€ , 3-	€				
Julie	: MIGAUD		accepter les termes d nature du consomma		ées en page 1, ceux a	lu contrat pages 2 et	3 et être à jour de ma d	cotisation 2024			



Bon de commande de fromages de chèvres

Du 27 mars au 28 août soit 12 distributions

Productrice: Julie MIGAUD, EARL La Voie Lactée 2 route des Poiriers 49680 NEUILLE

VOTRE DOUBLE ne pas imprimer

Tutrice: Christine COURCAULT courcault.ch@wanadoo.fr 0685757410

28 rue de l'Ormeau Corné 49630 LOIRE AUTHION

Les produits	faisselle	Rond frais	Bûche Affinée	Bûche Fraîche	Brique affinée	Panier surprise	Panier surprise	
Prix unitaire	3,5 €	5,5 €	7€	7€	4.5 €	7€	10 €	
Cde par livraison								

TOTAL: Nombre de chèques: 1 2 3 Montant des chèques 1-€ , 2-€

- Imprimer la page 3 en 1 exemplaire
- Les pages 1 et 3 sont à garder par l'AMAPIEN
- vous serez informés du début de la distribution de la tomme de chèvre. Les chèques vous seront alors demandés.
- La tutrice donnera les chèques à Julie la productrice 1 chèque en mars
 - 2 chèques en mars et mai
 - 3 chèques en mars, mai et juillet